



Le 13 juin 2024

Après concertation des deux collèges, la commission paritaire a décidé le 13 juin 2024, de porter la valeur du point Civam à **7,90** euros, à compter du **01/07/2024**.

Fait à Paris le 13 juin 2024,

Pour le collège employeurs-
euses,
François HERVOUET

Pour le collège salarié-es,
Chrystelle BIDAU